Île-de-France, Paris
Paris
56 boulevard Ney, avenue de la Porte-de-la-Chapelle

Aréna porte de la Chapelle

Références du dossier

Numéro de dossier : IA75001106
Date de l'enquête initiale : 2023
Date(s) de rédaction : 2024
Cadre de l'étude : enquête thématique régionale Architectures du sport en Ile-de-France, opération ponctuelle 100 sites emblématiques du sport
Degré d'étude : étudié

Désignation

Dénomination : édifice sportif, salle de spectacle

Compléments de localisation

Milieu d'implantation :
Références cadastrales : 2023, CS, 1-2

Historique

L'Aréna de la porte de La Chapelle est l'unique équipement construit à Paris pour les Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024. Elle accueillera les épreuves de badminton et celles de gymnastique rythmique, puis celles de para-badminton et de para-haltérophilie. Son édification s'inscrit dans le plan de rénovation du quartier engagé par la Ville de Paris, maître d'ouvrage du projet. Conçue par les agences d'architecture SCAU et NP2F, elle a été réalisée par Bouygues Construction Bâtiment Île-de-France pour un coût total de 138 millions d'euros. Pour la première fois, l'équipementier allemand Adidas a choisi d'associer son nom à celui d'une enceinte sportive. En contrepartie, il s'est engagé à verser une redevance annuelle de 2,5 millions d'euros pendant cinq ans à la Ville de Paris.
Inauguré le 11 février 2024 après deux ans et demi de travaux, l'édifice se compose d'un socle largement vitré ouvert sur le quartier, couronné d'une vaste terrasse en débord ceinte d'un garde-corps en aluminium perforé. Un ensemble de volumes distincts au parement d'aluminium recyclé en émerge. Ils accueillent les divers éléments du programme se déployant sur une surface totale de 26 000 m^2. La majeure partie est occupée par une grande salle modulable. Dédiée à l'accueil de compétitions sportives de haut niveau et notamment des matchs de basket de son club résident, le Paris Basketball, elle est également équipée pour la tenue de concerts et de congrès. D'une capacité de 8 000 places assises elle peut accueillir jusqu'à 9 000 personnes en configuration concert. Elle s'accompagne d'une « sensory room » d'une trentaine de mètres carrés, facilement accessible depuis l'arène, disposant d'une acoustique et d'une lumière adaptée, permettant aux personnes souffrant de troubles autistiques de s'isoler temporairement de la foule et du bruit tout en continuant à suivre l'évènement par une fenêtre virtuelle. Le dispositif qui n'existe dans aucune autre salle en France a permis à l'édifice de recevoir le label accessibilité, une première pour un équipement de ce type. À cette grande salle sont adossés deux gymnases de proximité, ouverts aux associations et clubs sportifs du 18^e arrondissement. Ils portent le nom d'Aimée Lallement, médaillée d'or en 110 mètres et en lancer de javelot lors des Jeux Olympiques féminins de 1922 et d'Alice Coachman, médaillée d'or au saut en hauteur aux Jeux Olympiques de Londres en 1948. Le gymnase Alice Coachman, éclairé par une vaste fenêtre semi-circulaire, est doté d'une tribune en bois de 750 places.
La conception de l'ensemble de l'édifice s'inscrit dans une démarche environnementale depuis la pose de la première pierre (un bloc de terre crue) le 5 octobre 2021. Ainsi, l'utilisation de matériaux recyclés, biosourcés et décarbonés a été privilégiée. L'isolation de la grande salle a été réalisée à l'aide de coton recyclé et la fabrication de ses 7 800 sièges a permis de revaloriser 70 tonnes de déchets plastiques, soit environ 9 kg par siège. Les charpentes et planchers des deux gymnases sont en bois, 30% des bétons utilisés pour la construction sont issus de filières bas carbone et les murs en

périphérie du hall d'accueil ont été réalisés en briques de terre crue compressées issues des excavations voisines du Grand Paris Express. De la même manière, un système de récupération des eaux de pluie a été installé pour alimenter en eau non potable une partie des sanitaires et l'ensemble des besoins en chauffage et en climatisation de l'édifice est assuré par une usine de production de froid urbain ayant recours à la géothermie abritée en sous-sol. Enfin, près de 80% des surfaces horizontales de l'équipement sont investies par la nature avec la présence d'une toiture végétalisée de 6 900 m^2 et de 1 700 m^2 de terrasse plantée de cinquante arbres.

Période(s) principale(s) : 1er quart 21e siècle
Dates : 2024 (daté par source)
Auteur(s) de l'oeuvre : SCAU (agence d'architecture, attribution par source), NP2F (agence d'architecture, attribution par source), bâtiment Bouygues (entrepreneur, attribution par source), Ville de Paris (maître d'ouvrage, attribution par source)

Statut, intérêt et protection

Site compétition JO 2024 ; 3 ; 6

Statut de la propriété : propriété publique

Dossiers liés

Dossiers de synthèse :
Les architectures des sports en Ile-de-France (IA00141472)
Gymnases, stades couverts et salles omnisports (IA93001071)
Oeuvre(s) contenue(s) :

Auteur(s) du dossier : Tiphaine Gruson, Stéphanie Guilmeau
Copyright(s) : (c) La Manufacture du Patrimoine ; (c) Région Ile-de-France - Inventaire général du patrimoine culturel